

RAPPORT D'INFORMATION

18 Loi sur le tabac
Bilan au 30 septembre 2009



Réf. : Loi sur le tabac, L.R.Q., c. T-0.01

Sujet : **Statistiques concernant les demandes de renseignements, les plaintes, les visites d'inspection, les avis, les constats d'infraction, ainsi que la vente de tabac aux mineurs**

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

REPARTITION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SUR LA LOI SUR LE TABAC SELON LE MÉDIA UTILISÉ

	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2009		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 31/03/2009		ANNEE FINANCIERE 2009-2010 01/04/2009 au 30/09/2009	
Par la ligne téléphone 1 877 416-8222						
Demandes de renseignements et plaintes	23 321		5 099		1 413	
Sujets traités ¹	27 317		5 654		1 645	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	2 266		364		168	
Par courriel loi-tabac@msss.gouv.qc.ca						
Demandes de renseignements	1 091		258		111	
Sujets traités ¹	1 095		258		111	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	72		17		6	

PLAINTES REÇUES CONCERNANT DES INFRACTIONS À LA LOI SUR LE TABAC

RÉPARTITION DES PLAINTES REÇUES SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2009		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 31/03/2009		ANNEE FINANCIERE 2009-2010 01/04/2009 au 30/09/2009	
Milieus de travail	1 820	21,9 %	467	23,1 %	129	19,1 %
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	1 394	16,8 %	241	11,9 %	57	8,4 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées.	575	6,9 %	162	8,0 %	47	7,0 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place.	553	6,6 %	123	6,1 %	57	8,4 %
Établissement du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	471	5,7 %	99	4,9 %	36	5,3 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	286	3,4 %	79	3,9 %	21	3,1 %
Terrains d'établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	113	1,4 %	22	1,1 %	16	2,4 %
Tentes et chapiteaux	135	1,6 %	54	2,7 %	19	2,8 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	109	1,3 %	18	0,9 %	6	0,9 %
Établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	62	0,7 %	18	0,9 %	10	1,5 %
9 mètres	26	0,3 %	17	0,8 %	7	1,0 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	2 060	24,8 %	512	25,4 %	168	24,9 %
Sous-total - Plaintes relatives à l'usage du tabac	7 604	91,4 %	1 812	89,7 %	573	84,8 %
Plaintes relatives à la vente et à la promotion du tabac	712	9,6 %	208	10,3 %	103	15,2 %
Total des plaintes reçues	8 316	100,0 %	2 020	100,0 %	676	100,0 %

LOI SUR LE TABAC

LIGNE SANS FRAIS : 1 877 416-8222

www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac/

Santé
et Services sociaux
Québec

VISITES D'INSPECTION

RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2009		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 31/03/2009		ANNEE FINANCIERE 2009-2010 01/04/2009 au 30/09/2009	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	3 963	19,2 %	230	4,2 %	68	2,3 %
Milieux de travail	2 198	10,6 %	594	10,7 %	200	6,8 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	1 355	6,6 %	272	4,9 %	129	4,4 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	686	3,3 %	175	3,2 %	64	2,2 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	667	3,2 %	209	3,8 %	71	2,4 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	640	3,1 %	172	3,1 %	48	1,6 %
Centres de formation professionnelle, C.E.G.E.P. et universités	413	2,0 %	107	1,9 %	16	0,6 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	410	2,0 %	121	2,2 %	37	1,3 %
Tentes, chapiteaux	72	0,3 %	40	0,7 %	22	0,7 %
9 mètres	71	0,3 %	42	0,7 %	29	1,0 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	2 858	13,8 %	759	13,7 %	365	12,4 %
Sous-total - Visites d'inspection relatives à l'usage du tabac	13 333	64,4 %	2 721	49,1 %	1 049	35,7 %
Visites d'inspection relatives à la vente et à la promotion du tabac	7 360	35,6 %	2 816	50,9 %	1 892	64,3 %
Total des visites d'inspection	20 693	100,0 %	5 537	100,0 %	2 941	100,0 %

AVIS DE NON-RESPECT DE LA LOI SUR LE TABAC

RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2009		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 31/03/2009		ANNEE FINANCIERE 2009-2010 01/04/2009 au 30/09/2009	
Milieux de travail	528	8,6 %	125	4,8 %	45	5,0 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	387	6,3 %	95	3,6 %	24	2,7 %
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	383	6,2 %	43	1,6 %	13	1,4 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	290	4,7 %	110	4,2 %	46	5,1 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	235	3,8 %	64	2,5 %	23	2,6 %
Centres de formation professionnelle, C.E.G.E.P. et universités	111	1,8 %	27	1,0 %	9	1,0 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	100	1,6 %	20	0,8 %	9	1,0 %
Tentes, chapiteaux	76	1,3 %	38	1,5 %	28	3,1 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	71	1,2 %	27	1,0 %	3	0,3 %
9 mètres	22	0,4 %	14	0,5 %	8	0,9 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	961	15,7 %	370	14,1 %	177	19,7 %
Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac	3 164	51,6 %	933	35,6 %	385	42,8 %
Avis relatifs à la vente et à la promotion du tabac	2 965	48,4 %	1 686	64,4 %	515	57,2 %
Total des avis émis aux exploitants	6 129	100,0 %	2 619	100,0 %	900	100,0 %

RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION

Nature de l'infraction	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2009		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 31/03/2009		ANNEE FINANCIERE 2009-2010 01/04/2009 au 30/09/2009	
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	1 807	29,5 %	576	22,0 %	250	27,8 %
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire	868	14,2 %	218	8,3 %	86	9,6 %
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumoirs)	180	2,9 %	54	2,1 %	10	1,1 %
Autres	309	5,0 %	85	3,2 %	39	4,3 %
Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac	3 164	51,6 %	933	35,6 %	385	42,8 %
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	1 341	21,9 %	823	31,4 %	199	22,1 %
A vendu du tabac à un mineur	664	10,8 %	233	8,9 %	174	19,3 %
Sous-total - Avis relatifs à la vente de tabac	2 005	32,7 %	1 056	40,3 %	373	41,4 %
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	960	15,7 %	630	24,1 %	142	15,8 %
Sous-total - Avis relatifs à la promotion du tabac	960	15,7 %	630	24,1 %	142	15,8 %
Total des avis émis aux exploitants	6 129	100,0 %	2 619	100,0 %	900	100,0 %

CONSTATS D'INFRACTION
RÉPARTITION DES CONSTATS EMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2009		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 31/03/2009		ANNEE FINANCIERE 2009-2010 01/04/2009 au 30/09/2009	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	428	24,9 %	43	10,2 %	12	7,0 %
Milieus de travail	346	20,1 %	109	25,8 %	22	12,9 %
Établissement du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	56	3,3 %	7	1,7 %	3	1,8 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	58	3,4 %	23	5,5 %	5	2,9 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	45	2,6 %	15	3,6 %	2	1,2 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	37	2,1 %	9	2,1 %	1	0,6 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	16	0,9 %	4	0,9 %	0	0,0 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	34	2,0 %	11	2,6 %	4	2,3 %
9 mètres	43	2,5 %	19	4,5 %	0	0,0 %
Tentes et chapiteaux	3	0,2 %	1	0,2 %	0	0,0 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	273	15,9 %	76	18,0 %	32	18,7 %
Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac	1 339	77,9 %	317	75,1 %	81	47,4 %
Constats relatifs à la vente et à la promotion du tabac	380	22,1 %	105	24,9 %	90	52,6 %
Total des constats émis aux exploitants	1 719	100,0 %	422	100,0 %	171	100,0 %

RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION

Nature de l'infraction	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2009		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 31/03/2009		ANNEE FINANCIERE 2009-2010 01/04/2009 au 30/09/2009	
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire ²	1 249	72,6 %	295	69,9 %	73	42,7 %
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	70	4,1 %	16	3,8 %	6	3,5 %
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumoirs)	20	1,2 %	6	1,4 %	2	1,2 %
Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac	1 339	77,9 %	317	75,1 %	81	47,4 %
A vendu du tabac à un mineur	166	9,7 %	31	7,4 %	41	24,0 %
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	58	3,4 %	17	4,0 %	16	9,3 %
Autres	23	1,3 %	12	2,8 %	2	1,2 %
Sous-total - Constats relatifs à la vente de tabac	247	14,4 %	60	14,2 %	59	34,5 %
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	133	7,7 %	45	10,7 %	31	18,1 %
Sous-total - Constats relatifs à la promotion du tabac	133	7,7 %	45	10,7 %	31	18,1 %
Total des constats émis aux exploitants	1 719	100,0 %	422	100,0 %	171	100,0 %

REPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX INDIVIDUS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION^{3,4}

Nature de l'infraction	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2009		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 31/03/2009		ANNEE FINANCIERE 2009-2010 01/04/2009 au 30/09/2009	
A fumé dans un lieu où il est interdit de le faire	1 574	44,4 %	721	53,7 %	179	39,1 %
A fumé à l'extérieur des lieux visés aux parag. 1, 3, 4 et 6 de l'article 2 dans un rayon de 9 mètres de toute porte communiquant avec l'un de ces lieux	1 492	42,1 %	545	40,6 %	98	21,4 %
A vendu du tabac à un mineur	428	12,1 %	64	4,8 %	163	35,6 %
Autres	48	1,4 %	13	0,9 %	18	3,9 %
Total des constats émis aux individus	3 542	100,0 %	1 343	100,0 %	458	100,0 %

INTERDICTION DE VENTE DE TABAC AUX MINEURS
RAPPORT DE LA CONFORMITÉ À L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR LE TABAC

	Nombre de vérifications de conformité	Refus de vendre (conforme à la loi)		Acceptation de vendre (non-conforme à la loi)		Nombre de constats d'infraction émis à l'employé	Nombre de constats d'infraction émis à l'exploitant	Nombre de suspensions de permis
Année financière 2009-2010 (1 avril 2009 au 30 sept. 2009)	1382	1161	84,0 %	221	16,0 %	163	41	21
Année financière 2008-2009 (1 avril 2008 au 31 mars 2009)	730	529	72,5 %	201	27,5 %	64	31	45
Année financière 2007-2008 (1 avril 2007 au 31 mars 2008)	1 029	726	70,6 %	303	29,4 %	156	73	1
Année financière 2006-2007 (1 avril 2006 au 31 mars 2007)	524	368	70,2 %	156	29,8 %	45	21	1
Année financière 2005-2006 (1 avril 2005 au 31 mars 2006)	5 181	3 559	68,7 %	1 622	31,3 %	-	171	1
Année financière 2004-2005 (1 avril 2004 au 31 mars 2005)	4 987	3 675	73,7 %	1 312	26,3 %	-	184	-
Année financière 2003-2004 (1 avril 2003 au 31 mars 2004)	1 109	817	73,7 %	292	26,3 %	-	-	-

1. Une demande de renseignements peut porter sur plus d'un sujet. Le total des sujets traités excède donc celui des demandes de renseignements.

2. Les nombres incluent les cas de tolérance à l'intérieur d'un rayon de 9 mètres visés par l'article 2.2 de la Loi sur le tabac soit 43 pour la période du 31/05/2006 au 30/09/2009, 19 pour la période du 01/04/2008 au 31/03/2009 et 0 pour la période du 01/04/2009 au 30/09/2009.

3. Ne comprend pas les constats émis à des individus en leur qualité d'exploitants de lieux ou de commerces visés par la Loi sur le tabac.

4. Comprend les constats d'infraction émis par les inspecteurs ministériels et les inspecteurs locaux.

Le présent document peut être consulté dans le site Web portant sur la Loi sur le tabac à l'adresse suivante : www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac (section Documentation, rubrique Rapports d'information statistiques).

© Gouvernement du Québec, 2008

Pour obtenir des renseignements concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le Service de lutte contre le tabagisme au 1 877 416-8222 ou au (418) 646-9334 (région de Québec).